



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Concurrence déloyale envers les artisans

Question écrite n° 10218

Texte de la question

Mme Laurence Robert-Dehault attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et énergétique sur la situation des artisans. En effet, Mme la députée a été saisie par la présidente de la CNAMS (Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication) du département de la Haute-Marne, d'une « lettre ouverte au Gouvernement ». Dans cette lettre, la CNAMS déplore le poids trop important des charges sociales et fiscales, ainsi que la multiplication de normes. L'incompréhension de ces professions artisanales face à ces charges sociales, fiscales et normatives est aggravée par le sentiment que les services de l'État font preuve d'un laxisme envers les fraudeurs, ce qui a pour effet d'instaurer une concurrence déloyale (notamment avec la prolifération des *barber shops*). Elle lui demande donc ce qu'il compte faire pour soulager les artisans des charges fiscales, sociales et normatives qui pèsent sur eux et pour accroître les contrôles de l'État envers les fraudeurs afin d'assainir la concurrence.

Texte de la réponse

Les petites entreprises de l'artisanat et le commerce de proximité, tels que les artisans des métiers de service et de fabrication, ont un rôle essentiel dans le dynamisme économique et social des territoires. Leur situation fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement. Le ministre en charge des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat, en lien avec les services de la direction générale des entreprises (DGE), est pleinement impliqué dans les travaux de simplification impulsés par le Gouvernement. En effet, la charge des normes, des démarches, des complexités du quotidien pèse pour au moins 3 % du PIB sur l'économie, et touche particulièrement les plus petites structures qui n'ont pas les moyens humains de mettre en œuvre toutes les normes. Afin de donner un nouvel élan à l'économie et aux entreprises, un projet de loi de simplification de la vie économique a été préparé partant prioritairement des besoins et des demandes des TPE/PME. Il repose sur trois principes : diminuer la charge engendrée par les démarches administratives, rétablir une relation de confiance entre l'administration et les entreprises, et rationaliser la norme. Actuellement en cours d'examen, ce projet de loi entend ainsi alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises. Il sera complété par des mesures d'application pour amorcer une transformation durable de la vie économique et ainsi permettre aux artisans de se développer au-delà des lourdes contraintes administratives. Par ailleurs, les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), enquêteurs au sein des directions départementales de la protection des populations (DDPP), diligentent régulièrement des contrôles d'entreprises afin de contrôler la conformité des établissements à la réglementation. À cette occasion, ils vérifient notamment la qualification des professionnels et le respect de la réglementation et des normes sectoriels. En cas de fraude ou de concurrence déloyale, des sanctions peuvent être délivrées. En complément, les professionnels et consommateurs qui identifieraient que le droit de la consommation n'est pas respecté peuvent réaliser des signalements à la DGCCRF via le téléservice Signal Conso. Ces remontées permettent de mieux cibler leurs enquêtes et leurs contrôles. Avec la mise en œuvre de son plan stratégique 2025-2028, la DGCCRF entend revoir ses priorités et renforcer son action avec des mesures concrètes. Elle place ainsi la lutte contre les fraudes économiques préjudiciables aux entreprises et aux consommateurs parmi ses trois missions fondamentales. Plusieurs enjeux majeurs sont identifiés comme celui de l'évolution de la mondialisation et ses conséquences sur les marchés et les entreprises. De plus, des

actions concrètes sont annoncées comme le renforcement de l'accompagnement des entreprises afin d'améliorer la connaissance de la réglementation par les TPE/PME. Enfin, la DGE échange régulièrement avec les organisations professionnelles et notamment avec la Confédération nationale de l'artisanat des métiers de service et de fabrication (CNAMS) ainsi que ses membres. Ce dialogue continu permet à l'administration d'anticiper au mieux les besoins des artisans et d'envisager des solutions répondant à leurs difficultés. En ce sens, les services de la DGE se tiennent disponibles pour échanger avec la CNAMS afin d'envisager de nouvelles mesures répondant aux difficultés soulevées qui permettront de garantir un cadre économique juste et équitable pour les artisans.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Robert-Dehault](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10218

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et énergétique

Ministère attributaire : [PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2025](#), page 8460

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2025](#), page 10686